



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Dispositifs anti-grêle / précipitations

Question écrite n° 8393

Texte de la question

Mme Marie Pochon appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les conséquences de l'utilisation des dispositifs anti-grêle et de l'impact de cette utilisation sur les précipitations. Après avoir été interpellé à plusieurs reprises au début des années 2000 sur ces dispositifs, le ministère de l'agriculture de l'époque avait uniquement suggéré aux professionnels agricoles d'effectuer une concertation en préfecture. Quinze ans plus tard, ces dispositifs anti-grêle ne cessent de se multiplier sur l'ensemble du territoire national ; ils peuvent prendre la forme de canons anti-grêle qui envoient des explosions répétitives qui « génèrent de puissantes ondes de choc se propageant jusqu'à la stratosphère » ou, plus récemment, de diffusion d'iodure d'argent. Ces diffuseurs envoient dans l'atmosphère des milliards de particules d'iodure d'argent qui visent à saturer les nuages et sont censés transformer la grêle en pluie ou au moins réduire la taille des grêlons. Ces microparticules devraient dissoudre la glace en petits morceaux nettement moins agressifs pour les cultures que les gros grêlons. La fiche toxicologique de l'iodure d'argent met en évidence que, malgré le manque d'études sur le sujet, « la pulvérisation d'aérosols d'iodure d'argent peut entraîner une contamination des sols et des milieux aquatiques, dont on ignore actuellement l'impact sur l'environnement ». Le Gouvernement déclarait en octobre 2018 qu'« il n'existe pas de démonstration robuste de l'efficacité de cette technique. Il n'est donc pas possible d'en évaluer la pertinence économique car les bénéfices ne sont pas assurés. Par conséquent, l'État reste attentif à l'évolution des connaissances scientifiques et techniques susceptibles de limiter l'impact de la grêle sur les cultures ». Les météorologues sont donc dans leur grande majorité défavorables à ce type d'action. Ainsi, Météo France annonce et répète qu'une évaluation de l'efficacité de tels dispositifs est impossible. Quant bien même ces dispositifs auraient une réelle efficacité, l'appropriation et la modification de la météo locale par un acteur économique posent de légitimes questions. Les Émirats Arabes Unies ont lancé en 2010 un programme doté d'un budget de 11 millions de dollars pour mener des expériences d'ensemencement des nuages à base d'iodure d'argent ; le but affiché était d'augmenter les précipitations annuelles de plus de 15 %. De même, la Chine tente de provoquer artificiellement des pluies depuis 1958 en lançant dans le ciel des projectiles chargés avec de l'iodure d'argent. Or face aux impacts de plus en plus importants des changements climatiques, de la baisse de la pluviométrie impactant le rétablissement des nappes phréatiques et alors que d'ici à 2050, les sécheresses exceptionnelles devraient se produire une année sur 2, l'utilisation de ces dispositifs questionnent. Dans la vallée du Rhône, l'utilisation d'iodure d'argent conduit certains observateurs à penser que celle-ci conduit à une baisse des précipitations en « cassant » les nuages. Le manque de recherche et de données fiables sur ce sujet peut générer des tensions à l'échelle locale. Aussi, elle souhaiterait s'enquérir de la volonté du Gouvernement d'engager une politique de recherche sur ces dispositifs d'ensemencement d'iodure d'argent dans le but d'éclairer les parlementaires comme l'ensemble de la population sur les impacts sanitaires et météorologiques de ces dispositifs.

Données clés

Auteur : [Mme Marie Pochon](#)

Circonscription : Drôme (3^e circonscription) - Écologiste - NUPES

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8393

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 26 février 2024

Question publiée au JO le : [30 mai 2023](#), page 4775

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)